

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 20/12/2010

Date de la convocation:
09/12/2010
Date d'affichage:
10/12/2010

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 67
En exercice : 67
Votants : 37

L' an 2010 et le 20 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SCHERTZ Christophe à M. KAUFFER Fabien,
Excusé(s) : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, FISCHER Evelyne, KIEFER Nicole, KIEFFER Adrienne, KOCHER Bernadette, MATTEL Madeleine, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BALL Jean-Claude, CHRISTMANN Pascal, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, GOETZ Joseph, HERRMANN Eric, HOCH Georges, LIEHN Gilbert, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, METZGER Jean-Pierre, MEYER Willy, MEYER-KUHN Charles, OTT Alexis, PREVOT Dominique, ROHMER Jean-Paul, SCHAEFER Marc, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique SCHNEIDER Francis, SITTER Pierrot, SUSS Charles, THALMANN Alfred, VOGEL Robert, WALTER Gérard,

Secrétaire de séance :
M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 112.2010
Vote : A la majorité
Pour : 26
Contre : 8
Abstentions : 3
Mention exécutoire : Non

112.2010 : Poste partagé : mise en place d'un service de conseil en énergie à destination des communes – poste partagé de conseiller en énergie.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la proposition de mise en place d'un poste de conseiller en énergie partagé entre la communauté de communes Sauer Pechelbronn et la communauté de communes du pays de Niederbronn les Bains,

Considérant l'appel à projet Ademe / Région Alsace 2011 permettant le cofinancement d'un poste partagé sur 3 ans,

Vu l'avis du bureau du 6 décembre 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 8 voix contre et 3 abstentions, décide :

- De valider la mise en place d'un poste partagé de conseiller en énergie, technicien mutualisé chargé du suivi et de l'accompagnement des collectivités membres de la communauté de communes dans leur démarche de maîtrise de la demande en énergie, en partenariat avec la communauté de communes du pays de Niederbronn
- De valider le plan de financement proposé sur trois ans prévoyant notamment un financement dans le cadre d'un appel à projet Ademe / Région Alsace et fixant la participation des EPCI à 30 % du coût annuel de fonctionnement du service,
- De participer au financement du poste à hauteur de 0,45 € par habitant et par an.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

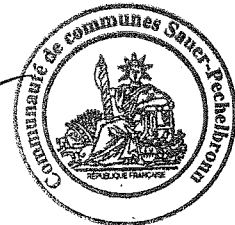
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 23/12/2010

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :